

14 novembre 2025

(25-7560)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES, D'ANIMAUX
ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE L'ORD
PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 13 novembre 2025 et adressée par la délégation de l'Indonésie à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie a présenté son rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD dans les présents différends, conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord.

À cet égard, l'Indonésie tient à souligner que des ajustements substantiels ont été apportés à sa législation et à ses règlements ministériels pertinents, reflétant son intention de mettre les mesures en cause en conformité avec les constatations et recommandations du Groupe spécial.

L'Indonésie se félicite des discussions constructives en cours avec la Nouvelle-Zélande visant à trouver une solution à l'amiable au cours des derniers mois. Nous restons également déterminés à dialoguer dans un esprit constructif avec la Nouvelle-Zélande et les États-Unis en vue de clore les présents différends.
